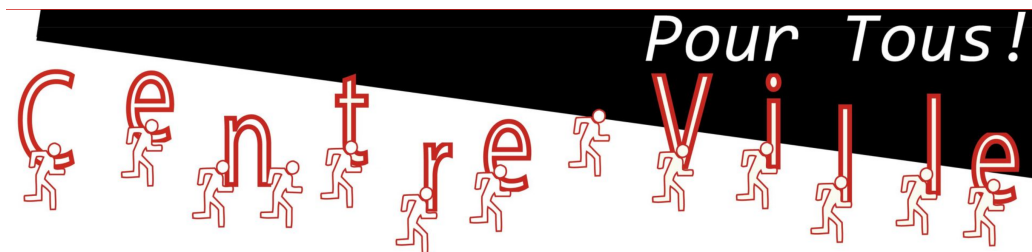


# 20 priorités pour le droit à la ville



**Une ville pour tous est une ville aux fonctions équilibrées, conçue de façon à être pratiquée, accessible pour les habitants et les usagers.**

**A Marseille il faut remédier aux profondes inégalités et aux fragmentations du tissu urbain, favoriser les espaces conviviaux, et permettre l'épanouissement de tous.**



# 1/ L'HABITAT POUR TOUS

**Après** le constat du rapport Nicol (2015 ) [http://www.crespaca.org/arkotheque/client/crespaca/thematiques/detail\\_document.php?ref=1668](http://www.crespaca.org/arkotheque/client/crespaca/thematiques/detail_document.php?ref=1668) qui révèle 40 000 logements indignes à Marseille dont 10 000 très dégradés (la mort de 8 personnes dans l'effondrement de leurs immeubles, le 5 novembre 2018 n'en n'étant que la triste suite logique).

**Alors** que Marseille a une des populations les plus pauvres de France et d'Europe (ainsi 3/4 des ménages peuvent prétendre accéder au logement social, et 25% à du logement très social)

**Alors** que l'offre en logements dignes et financièrement accessibles est insuffisante face aux besoins,

**Alors** que ce besoin s'est accru suite aux effondrements de la rue d'Aubagne par le nombre de personnes délogées qui ne retrouvent pas de logements

**Un Centre Ville Pour Tous revendique ...**

## 1 - La production de logements pour les Marseillais, incluant les plus précaires

- 5000 logements sociaux par an dont au moins la moitié en PLAI (Prêt locatif Aidé d'Intégration : destiné aux ménages à faible revenu).
- par la réhabilitation / rénovation du bâti existant
- par la production de logement social neuf

## 2 - Le rééquilibrage du logement social entre les différents arrondissements

- Instaurer dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) la construction de 30% de logements locatifs sociaux dans chaque opération de construction de plus de 10 logements (servitude de mixité sociale), à moduler selon les arrondissements à Marseille:
- **25 %** dans les arrondissements au-delà de 20 % de logements sociaux existants (3°arrondissement et quartiers Nord)
- **35%** dans les arrondissements inférieurs à 20 % de logements sociaux existants (2°,8°,9°,10°, 12°arrondissement)
- **50 %** à minima dans les arrondissements inférieurs à 10 % de logements sociaux (1°,4°,5°,6°, 7°arrondissements)

## 3 - Une politique volontaire d'aide à la réhabilitation du logement ancien

- Prise en compte de l'isolation thermique pour lutter contre la précarité et pour préserver l'environnement.
- Conditionnement de l'aide à la rénovation des façades au bon état des parties communes (toitures notamment).

## 4 - Accès et maintien dans le logement

- Créer un Observatoire du logement indigne et de l'habitat, avec présence, dans l'organe de direction, des associations qui œuvrent pour le droit au logement et les conseils citoyens.
- Instaurer un permis de louer dans les quartiers anciens dégradés.
- Encadrer les loyers (exemple de Lille, Paris et Roubaix)
- Réglementer et limiter la location AirBnB
- Favoriser la réhabilitation des copropriétés dégradées plutôt que leur démolition lorsque la structure du bâti est saine, en évitant les déplacements massifs de population (exemple : La tour Bel Horizon)

## 2/ LA VILLE POUR SES HABITANTS ET SES HABITUES. AMÉLIORER L'OFFRE ET LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS.

*Marseille souffre d'un manque d'équipements publics, notamment de proximité, et d'insuffisances relatives à leur fonctionnement et leur entretien.*

- 5 - **Entretien et développer les équipements et les services de proximité**, avec priorité à l'enfance et à la jeunesse : (écoles, centres de loisirs, accueil petite enfance ).
- 6 - **Aménager des (petits) parcs et des espaces verts de proximité dans les quartiers.**  
Garantir leur entretien.
- 7 - **Développer les équipements publics** et résorber les écarts entre les quartiers: recenser les manques (écoles , collèges , bibliothèques , piscines terrains de sport, etc.)
- 8 - **Recenser et expertiser les bâtiments publics ou propriétés privées de collectivités publiques**, non ou sous-utilisés sur la commune, afin d'en redéfinir l'usage et les affecter au service des habitants
- 9 - **Développer l'accès à l'eau potable et aux sanitaires sur toute la ville**

### La mobilité / Transports

*Engager le désenclavement des quartiers populaires et le rééquilibrage des modes de transport.*

- 10 - **Rééquilibrage des transports entre le nord et le sud** (Tramway-Métro) de Marseille :  
•faciliter l'accès du Centre-ville aux habitants des autres quartiers de Marseille, en particulier les quartiers nord)  
•Exemple : prolonger le métro jusqu'aux quartiers Nord
- 11 - **Créer des parkings relais aux entrées de la ville** (en lien avec le réseau du tramway et/ou du métro)
- 12 - **Favoriser le développement des transports en mode doux** (vélos, rollers, etc...) par une politique cohérente et concertée d'aménagements dédiés
- 13 - **Instaurer la gratuité des transports en commun comme mesure sociale et écologique .**

### Les espaces communs

*L'espace urbain doit redevenir un endroit où il fait bon vivre et rencontrer les autres.*

Les « espaces communs » sont des espaces qui, indépendamment de leur statut public ou privé, ont vocation à être valorisés par un usage ouvert à tous. L'expertise d'usage permet d'en définir les règles d'organisation et d'autogestion.

- 14 - **Reconnaître dans une charte des communs le droit d'accès et d'usage des habitants sur des espaces publics** ou des équipements répondant à des besoins sociaux ou culturels importants et protéger ces espaces ou équipements des opérations de financiarisation
- Empêcher l'enclosure des espaces communs** (exemple : retirer les murs édifiés autour de l'esplanade de la bibliothèque départementale ou les grilles de la place de la Rotonde et de la Porte d'Aix)

Ces revendications concernent tous les quartiers dont les quartiers d'habitat social.

### Une ville verte et bleue

*Pour une ville respirable et un cadre de vie apaisant et convivial.*

Le grand centre ville est particulièrement déficitaire en espaces verts de toute taille, accessibles au public.

Pour combler ces manques :

- 15 - Partout, et particulièrement là où l'on a jusqu'ici bétonné (y compris récemment en bas de la Canebière) , **donner la priorité aux arbres, aux pelouses et aux fontaines**
- 16 - **Partout dans la ville favoriser la présence des jardins** dont l'utilité est avérée pour lutter contre le réchauffement climatique, la pollution (carbone...) et permettre la convivialité

### 3/ FAIRE LA VILLE AVEC LES HABITANTS, POUR LES HABITANTS. PARCE QU'UNE VILLE QUI SE FAIT SANS SES HABITANTS SE FAIT CONTRE SES HABITANTS.

- 17 - Engager la révision du PLUI afin de respecter les prescriptions de la commission d'enquête  
PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
- 18 - Reprendre sans délai l'élaboration du PLH  
PLH : (Plan Local de l'Habitat métropolitain)
- 19 - Associer de près les habitants (en particulier les plus précaires) au devenir des espaces non bâtis (place, square, jardin, carrefour, zone effondrée...) et à celui des espaces et équipements publics
- 20 - Faire une place aux citoyens dans les instances publiques d'aménagements
  - Instaurer une politique systématique de **concertation** et de co-construction des projets et programmes d'aménagements urbains et d'habitat
  - Les associations de défense du Droit à la Ville, au logement, et les Conseils Citoyens doivent **être représentées** dans les instances stratégiques de décision et dans les conseils d'administration des sociétés d'aménagement, notamment la SPLA-IN (Société Publique Locale d'Aménagement)
  - Remise à plat complète des **pratiques de la fabrication de la ville**, du métier d'aménageur (institutions et opérateurs).
  - Faire **appel à l'expertise d'usage**, c'est à dire la capacité de ceux qui ont l'usage de quelque chose (un espace, un service, un transport, un équipement...) d'en repérer les faiblesses et de proposer des améliorations
  - Expérimenter l'expertise d'usage **dès le début de la mandature** (l'inscrire dans les cahiers des charges des appels d'offres).

**Nous demandons à chaque candidat de se positionner par rapport à ces mesures, conditions sine qua non d'une ville pour tous.**